



RAPPORT ANNUEL

2018 - 2019

73 000 ÉLÈVES
11 335 EMPLOYÉS
150 LANGUES MATERNELLES
100 ÉTABLISSEMENTS

COMMISSION
SCOLAIRE
MARGUERITE-
BOURGEOYS



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous avons le privilège de participer activement à la plus importante croissance du nombre d'élèves de l'histoire de notre commission scolaire. Toutes les équipes ont pris la balle au bond et ont contribué à la réalisation des projets qui nous ont permis de répondre aux besoins découlant de cette nouvelle réalité. Nous en sommes très fiers.

Au secteur des jeunes, nous avons accueilli 2200 élèves de plus que l'année précédente, soit une progression de près de 5%. Cette augmentation s'est traduite par l'inauguration ou l'agrandissement de cinq écoles; une vingtaine d'autres projets sont actuellement en chantier ou sur les planches à dessin.

Cet accroissement de la clientèle, conjugué au départ à la retraite de nombreux enseignants, incite le Service des ressources humaines à faire preuve de créativité, notamment en organisant une mission de recrutement en France et en Belgique. La CSMB discute par ailleurs avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour développer de nouvelles voies d'accès à l'enseignement, par exemple pour les détenteurs d'un baccalauréat disciplinaire et pour les personnes diplômées en enseignement à l'extérieur du Québec. S'ils sont engagés dans une démarche de formation en enseignement, ils peuvent tout de suite commencer à pratiquer leur nouveau métier dans nos classes. La priorité demeurant la qualité de la formation offerte aux élèves, la CSMB met à la disposition des nouveaux enseignants toutes les ressources nécessaires pour qu'ils fassent un excellent travail.

La première année du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) est maintenant derrière nous et les résultats sont très encourageants. Notre mesure phare, le taux de diplomation et de qualification sept années après l'entrée au secondaire, est toujours en hausse et atteint 87,8%. Ce résultat historique témoigne de l'excellence du travail réalisé par l'ensemble des employés qui sont tous, directement ou indirectement, dédiés à la réussite des élèves. Ce taux positionne la CSMB bien au-dessus de la moyenne provinciale du réseau public qui est de 78,6%.

Cette notable performance est également le résultat de nombreuses mesures adoptées par la CSMB au fil des ans. Pensons à la formation en enseignement efficace, au déploiement des classes d'accueil qui assurent la francisation de milliers d'élèves, à l'école du SAS où sont accueillis les jeunes à qui il ne manque que quelques cours pour terminer leur secondaire, de même qu'au travail réalisé par la formation générale des adultes.

Afin de s'assurer de maintenir le cap sur la réussite, la direction générale a créé le Comité de pilotage du PEVR, ce dernier assurera un suivi régulier de huit des dix-sept objectifs. Tous sont liés directement à la réussite des élèves.

Les élèves qui se sont massivement inscrits dans les écoles primaires commencent à migrer vers le secondaire; des projets d'agrandissement et de construction de nouvelles écoles secondaires sont d'ailleurs en cours à Dorval, LaSalle, Mont-Royal, Outremont, Saint-Laurent, Verdun et dans le nord-ouest de notre territoire. À cela s'ajoute la nouvelle école secondaire Pierrefonds, récemment transférée de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson à la CSMB.

On comprendra que le dossier du recrutement demeure prioritaire, particulièrement à une époque où la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare. La Commission scolaire ne ménage pas ses efforts et compte bientôt cueillir les premiers fruits des initiatives qu'elle mène au Québec et à l'étranger.

La CSMB regarde droit devant. Et devant il y a un taux de diplomation et de qualification de 89% à atteindre d'ici la fin de l'année scolaire 2021-2022. Nous avons confiance d'y arriver avant l'échéance.

La présidente,

Diane Lamarche-Venne

Le directeur général,

Dominic Bertrand



DIANE LAMARCHE-VENNE
PRÉSIDENTE



DOMINIC BERTRAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSMB



DIANE LAMARCHE-VENNE*
PRÉSIDENTE DE LA CSMB ET DU COMITÉ EXÉCUTIF



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES EST COMPOSÉ D'UNE PRÉSIDENTE ÉLUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL, DE 13 COMMISSAIRES ÉLUS ET DE QUATRE COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CSMB

- 1- LUC LANDREVILLE, Circonscription n°1, Outremont/Mont-Royal
- 2- CHRISTIAN DESJARDINS*, Circonscription n°2, Saint-Laurent - Est
- 3- ABI KONÉ*, vice-présidente du comité exécutif, Circonscription n°3, Saint-Laurent - Ouest
- 4- LOUISE LEROUX, Circonscription n°4, Pierrefonds-Roxboro - Est/Sainte-Geneviève - Est
- 5- MAURICE ÉTHIER, Circonscription n°5, Dollard-Des Ormeaux/Pointe-Claire - Nord / Pierrefonds-Roxboro - Sud
- 6- SUZANNE MARCEAU, Circonscription n°6, Pierrefonds-Roxboro - Ouest/L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève - Ouest
- 7- SONIA GAGNÉ-LALONDE, vice-présidente de la CSMB, Circonscription n°7, Kirkland/Beaconsfield/Baie-D'Urfé/Sainte-Anne-de-Bellevue/Senneville
- 8- CLAUDE CUIILLERIER, Circonscription n°8, Dorval et L'Île-Dorval/Pointe-Claire - Sud
- 9- MARIE-JOSÉE BOIVIN, Circonscription n°9, Lachine - Centre et Ouest
- 10- SARITA BENCHIMOL, Circonscription n°10, Hampstead/Côte-Saint-Luc/Montréal-Ouest/Lachine - Est/LaSalle - Nord
- 11- JOANNE BONNICI*, Circonscription n°11, LaSalle - Centre et Sud
- 12- STEFANA LAMASANU*, Circonscription n°12, LaSalle - Est/Verdun - Sud
- 13- CAROLINE VARIN, Circonscription n°13, Verdun - Nord/Île-des-Sœurs

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS

- 14- RAYMONDE GOMIS (primaire)
- 15- TIMOTHÉE TCHIOFO (primaire)
- 16- GHISLAIN LAPORTE* (secondaire)
- 17- YAN OUELLETTE (EHDA)

*Membres du comité exécutif

QUELQUES FAITS SAILLANTS

- LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION APRÈS SEPT ANS ATTEINT 87,8% POUR LA COHORTE SUIVIE JUSQU'EN 2017-2018. LA CIBLE À ATTEINDRE AU TERME DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022 EST DE 89%.
- LE NOMBRE D'ÉLÈVES AU SECTEUR DES JEUNES S'ACCROÎT DE 4,7% ENTRE 2017-2018 ET 2018-2019.
- LA CSMB COMPTE DEUX ÉCOLES DE PLUS: DES COQUELICOTS À VERDUN ET UNE SECONDE, CRÉÉE PAR LA PARTITION DE L'ÉCOLE KATIMAVIK-HÉBERT À SAINT-LAURENT.
- ENTRE 2014-2015 ET 2018-2019, PLUS DE 2100 ÉLÈVES SE SONT AJOUTÉS DANS LES CLASSES D'ACCUEIL, UNE HAUSSE DE 94%.

Le printemps dernier, Stéfanie Lapointe, spécialiste en arts plastiques à l'école primaire Cardinal-Léger, a invité ses élèves de la 1^{re} à la 4^e année à peindre des abeilles et des paysages estivaux. Les écoliers ont d'abord dessiné des plantes et des insectes sur de grandes feuilles, avant de les colorer joyeusement dans des teintes de vert, de jaune et d'orange, avec parfois des accents de rose ou de bleu. Certains ont même pastiché Jackson Pollock en expérimentant le *dripping*. Le résultat est spectaculaire. Leurs travaux enjolivent cette édition du rapport annuel.



AYRA



ALEXANDRE



MARYAM

En vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Protecteur de l'élève doit annuellement déposer un rapport de ses activités faisant état du nombre et de la nature des plaintes reçues, de la nature des correctifs recommandés ainsi que des suites qui leur ont été données. Pour l'année 2018-2019, 261 demandes ont été adressées à la protectrice de l'élève. De ce nombre, 30 relevaient de son niveau d'intervention.

Sur ces 30 plaintes, 8 ont fait l'objet d'une enquête avec avis écrit remis au Conseil des commissaires et 12 sans avis écrit, 6 ont donné lieu à un désistement, 2 étaient en suivi du traitement par les responsables des plaintes, une a nécessité une médiation et une dernière a été traitée en vertu de l'article 15 du Règlement – risque de préjudice.

Le motif le plus souvent invoqué (9) est l'attitude de la direction et/ou de l'équipe-école. Trois de ces plaintes ont été réglées en cours de traitement du dossier et une a fait l'objet d'un désistement du parent qui a choisi une solution autre. Les 5 autres plaintes se sont avérées non fondées.



THAVISHA

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

UNE AMBITION : ATTEINDRE UN TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DE 89% D'ICI 2022



Proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification à la formation générale des jeunes, à la formation générale aux adultes ou à la formation professionnelle, sept ans après leur entrée en première secondaire à la CSMB.

ORIENTATION 1

ASSURER UN CONTINUUM DE SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES ÉLÈVES

Un important chantier entourant le plan d'intervention se met en place pour favoriser la planification des actions et la concertation des différents intervenants. Les outils sont revus et des formations sont élaborées et offertes aux équipes-écoles afin de travailler les différentes étapes à respecter au niveau de l'élaboration du plan d'intervention.

ORIENTATION 2

CONSOLIDER L'EFFET ENSEIGNANT PAR LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Le 3^e fascicule *Pour en enseignement efficace* est officiellement lancé. Ce document sert de levier à des échanges, des discussions et des réflexions sur la pratique enseignante. Le guide *Faciliter l'intégration socioprofessionnelle du personnel enseignant formé à l'étranger* est également élaboré, en collaboration avec le Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité (CIPCD).

ORIENTATION 3

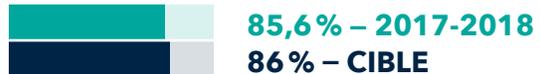
ASSURER UN MILIEU DE VIE INCLUSIF ET ACCUEILLANT OUVERT SUR LE MONDE ET L'AVENIR

La CSMB s'inspire des pratiques reconnues par la recherche afin de poursuivre l'accompagnement des établissements dans la mise en place d'actions préventives qui visent l'apprentissage du vivre-ensemble et la réduction de toutes formes de violence au sein des milieux. Des groupes de parole sont mis en place dans plusieurs établissements. Ces groupes permettent aux élèves d'échanger sur leurs expériences, leurs opinions et leurs émotions et peuvent favoriser le développement du bien-être et d'un sentiment d'appartenance.

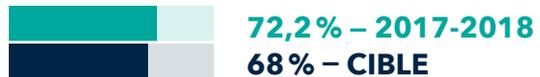
La diplomation et la qualification

Cibles à atteindre d'ici au 30 juin 2022

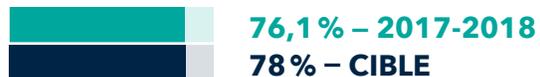
CIBLE 1 | AUGMENTER À 86% LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES GARÇONS.



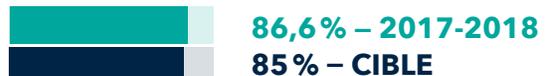
CIBLE 2 | AUGMENTER À 68% LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES AVEC UN PLAN D'INTERVENTION.



CIBLE 3 | AUGMENTER À 78% LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MILIEUX DÉFAVORISÉS.



CIBLE 4 | AUGMENTER À 85% LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES NÉS HORS QUÉBEC.



Note : Ces cibles visent la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification à la formation générale des jeunes, à la formation générale aux adultes ou à la formation professionnelle, sept ans après leur entrée en première secondaire à la CSMB.

Le cheminement scolaire

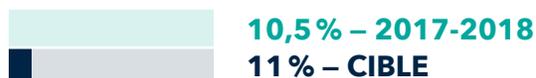
CIBLE 5 | AUGMENTER DE 4% LE TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE CSMB DE MATHÉMATIQUE DE 4^e ANNÉE DU PRIMAIRE, DANS CHACUNE DES COMPÉTENCES.

	Taux de réussite de juin 2017*	Taux de réussite de juin 2019
Résoudre une situation problème	71,6%	91,6%
Utiliser un raisonnement mathématique	80,7%	89,2%

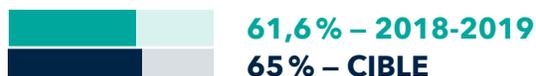
* Année de référence lors de l'élaboration du PEVR

OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS

CIBLE 6 | DIMINUER À 11 % LA PROPORTION D'ENFANTS QUI ENTRENT AU SECONDAIRE À 13 ANS.



CIBLE 7 | AUGMENTER À 65 % LE TAUX DE PERSÉVÉRANCE DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES INSCRITS AU COURS DU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE.



CIBLE 8 | AUGMENTER À 78 % LA PROPORTION D'ÉLÈVES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE RÉPONDANT AUX CRITÈRES DE RÉUSSITE POUR L'OBTENTION D'UN DIPLÔME (DEP, AEP, ASP) OU D'UN PROJET DE FORMATION.

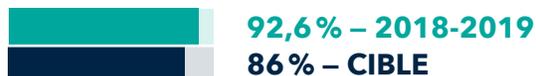


La maîtrise de la langue française

CIBLE 9 | MAINTENIR À 85 % OU PLUS LE TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE D'ÉCRITURE DE 4^e ANNÉE DU PRIMAIRE.



CIBLE 10 | MAINTENIR À 86 % OU PLUS LE TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE DE LECTURE DE 6^e ANNÉE DU PRIMAIRE.



Le milieu de vie

CIBLE 11 | OFFRIR AU MOINS 60 MINUTES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES PAR JOUR DANS 100 % DES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA CSMB.



CIBLE 12 | S'ASSURER QUE 60 % DES BÂTIMENTS DE LA CSMB SOIENT DANS UN ÉTAT SATISFAISANT SELON L'INDICE GOUVERNEMENTAL DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES, D'ICI 2030.



Visant d'abord et avant tout la réussite de ses élèves, la CSMB établit les objectifs, principes et critères de répartition des allocations en fonction du niveau optimal de ressources requises, tout en assurant son équilibre budgétaire. Guidée par des valeurs de respect, d'équité, de responsabilité et de courage, la CSMB observe également ses principes de gouvernance: la responsabilisation, la décentralisation, la proximité et la confiance. Le Conseil des commissaires établit ce partage lors de l'adoption du budget. Les ressources sont réparties selon les objectifs, principes et critères énumérés ci-dessous.

Objectifs:

- Accorder aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, leurs mandats et leurs responsabilités.
- Établir, à priori, les principes et les critères de répartition des ressources dans un souci d'équité entre les établissements.
- Mettre à la disposition des services et des comités les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Principes:

- Appliquer les principes en conformité avec les orientations adoptées par le Conseil des commissaires, dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures.

- Tenir compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques, de la convention de partenariat entre la Commission scolaire et les ministères concernés et des conventions de gestion et de réussite éducative conclues avec les établissements.

- Considérer le volume d'activités financées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les autres organisations gouvernementales, les entreprises privées et les individus.

- Respecter ce qui est requis pour assurer le bon fonctionnement de la Commission scolaire et pour gérer les activités qui incombent à sa gestion.

Critères:

Dans les établissements, les règles budgétaires comprennent un mode de financement pour: les enseignants, le personnel autre qu'enseignant, les dépenses de fonctionnement, le mobilier, l'appareillage, l'outillage, les ajustements récurrents et non récurrents et les conseils d'établissement. Dans les écoles primaires et secondaires s'ajoutent des mesures tenant compte de spécificités significatives. Enfin, pour les services, les règles budgétaires comprennent un mode de financement pour les responsabilités propres à chacun d'entre eux. Les budgets excédentaires des services sont habituellement remis à la commission scolaire.

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

État de la situation financière

ACTIFS FINANCIERS		\$
Encaisse		-
Subvention de fonctionnement à recevoir	68 036 237	
Subvention à recevoir - Financement	121 510 581	
Débiteurs	7 791 646	
Stocks destinés à la revente	229 499	
Placements à long terme	10 000	

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 197 577 963

PASSIFS		\$
Découvert bancaire	1 470 823	
Dû au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	154 635 991	
Créditeurs et frais courus à payer	104 515 924	
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	5 635 384	
Revenus perçus d'avance	5 774 007	
Provisions pour avantages sociaux futurs	28 385 520	
Dû au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal représentant notre quote-part de la dette à long terme	577 245 244	
Passif au titre des sites contaminés	16 431 761	
Autres passifs	3 020 331	

TOTAL DES PASSIFS 897 114 985
DETTE NETTE (699 537 022)

ACTIFS NON FINANCIERS		\$
Immobilisations corporelles	717 093 553	
Stocks de fournitures	2 529 338	
Frais payés d'avance	5 392 607	

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 725 015 498
SURPLUS ACCUMULÉS 25 478 476

État des résultats et continuité du surplus accumulé

REVENUS		\$
Subventions de fonctionnement du MEEES	463 900 901	
Autres subventions et contributions	819 988	
Taxe scolaire	125 540 041	
Droits de scolarité et frais de scolarisation	8 157 558	
Ventes de biens et services	46 621 873	
Revenus divers	6 411 123	
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	221 568	

TOTAL DES REVENUS 651 673 052

DÉPENSES		\$
Activités d'enseignement et de formation	339 421 838	
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	150 152 602	
Services d'appoint	52 798 181	
Activités administratives	26 760 831	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	69 164 782	
Activités connexes	15 088 089	
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	426 989	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	

TOTAL DES DÉPENSES 653 813 312
EXCÉDENT DE L'EXERCICE * (2 140 260)

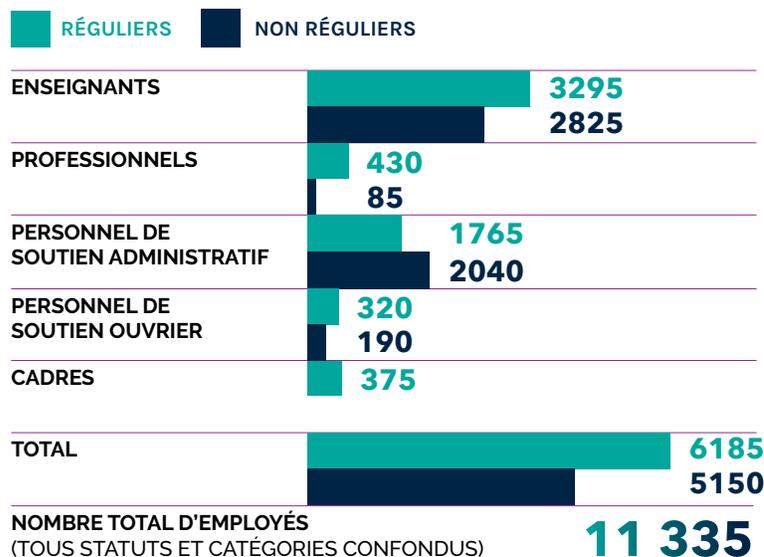
* Les états financiers 2018-2019 ont été soumis au Conseil des commissaires de la CSMB le 19 novembre 2019.

SURPLUS ACCUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE 27 618 736
SURPLUS ACCUMULÉS À LA FIN 25 478 476

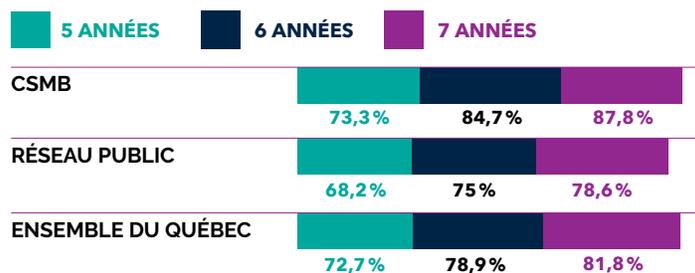


PORTRAIT STATISTIQUE DE LA CSMB

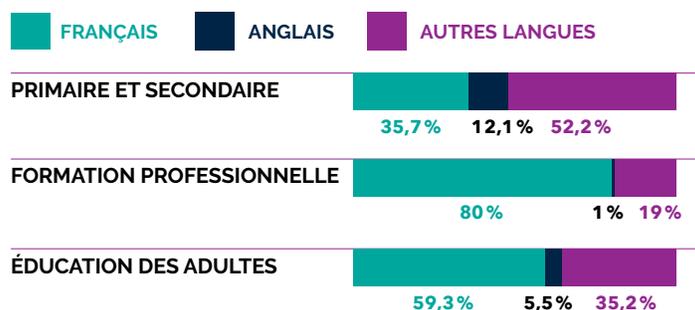
RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION AU SECONDAIRE APRÈS 5, 6 ET 7 ANNÉES



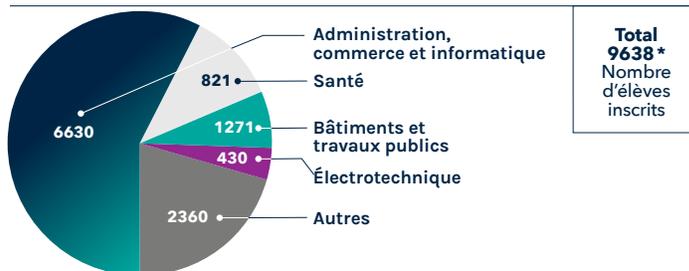
LANGUE MATERNELLE DES ÉLÈVES



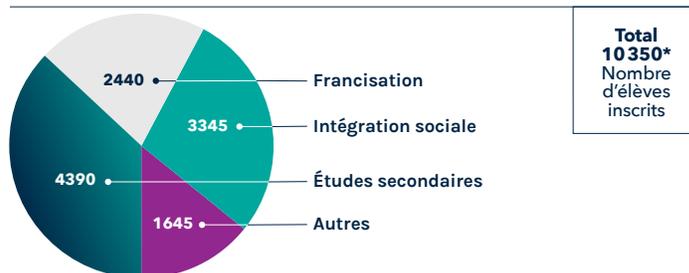
NOMBRE D'ÉLÈVES (SECTEUR JEUNES) AU 30 SEPTEMBRE 2018



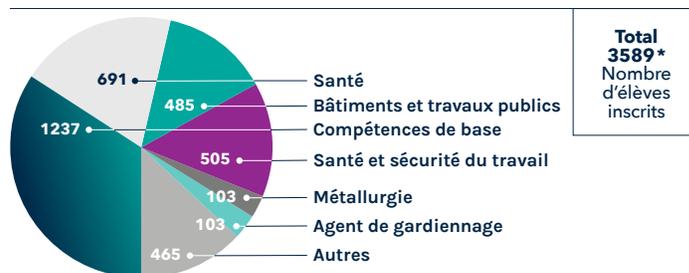
SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE



SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES À L'ÉDUCATION DES ADULTES



SECTEURS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES AUX SERVICES AUX ENTREPRISES ET DE FORMATION CONTINUE



* Un élève peut fréquenter, durant la même année scolaire, plusieurs services d'enseignement. Cela explique que la somme du nombre d'élèves par service d'enseignement peut être plus grande que le nombre total d'élèves à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes.